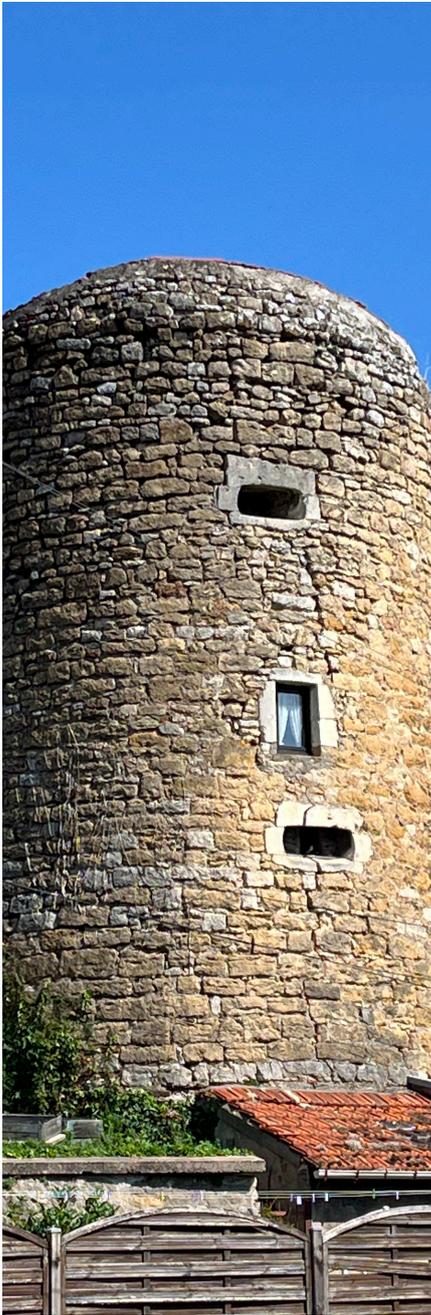


Bulletin municipal d'information - 2024





Sommaire

Les Mots du Maire	03
Vie Municipale / L'équipe Municipale	04
Aménagement du Territoire et Travaux	06
Affaires Scolaires / Enfance - Jeunesse	08
Jeunesse & Animations	10
Petite Enfance	11
Administration générale & Ressources	12
Centre Communal d'Action Sociale	16
Eau & Assainissement	17
Bien communaux & État civil	19
Environnement & Cadre de vie	22
Vie Associative & Animations	24
Infos Pratiques	26
Remerciements	27
Tribune Libre	28
Réponse Tribune Libre	29

Bulletin municipal
Année 2024

sous réserve d'erreurs typographiques

Directeur de la Publication :
Henri POIRSON

Photos : Ville de Dieulouard
et sources diverses

Illustrations PIXABAY - FREEPIK

Email : contact@dieulouard.fr
Site : www.dieulouard.fr

Conception et Impression :
Imprimerie Thorax - 54000 Nancy



Ne pas jeter sur la voie publique.



LE TRI
+ FACILE



BAC DE TRI





Henri POIRSON

Maire de DIEULOUARD

Chers concitoyens,

Cela fait déjà plus de quatre ans que j'ai entrepris avec mon équipe municipale un nouveau mandat. Malgré la crise sanitaire, ces quatre années ont été l'occasion de poursuivre le développement de notre commune et de travailler sur de nouveaux projets que vous allez découvrir dans ce bulletin d'information.

Avant tout, je tenais à vous remercier pour votre confiance et votre soutien qui dynamisent nos efforts.

La situation économique reste compliquée. Vous n'êtes pas sans le savoir, les collectivités doivent « se serrer la ceinture » tout en poursuivant les projets dans l'intérêt collectif.

Dans une mandature, il y a plusieurs types de projets :

- **Ceux qui sont prévus de longue date** mais nécessitent une préparation pluriannuelle : projets qui demandent des années d'étude et de recherche de financements, comme la dépollution du site PETROCARBOL, les aménagements urbains, la maison des associations, etc.
- **Ceux qui sont en cours de réalisation** comme l'isolation des bâtiments communaux (Centre socio-culturel, écoles), rénovation des voiries, etc. Ces projets de rénovation énergétique permettent de réduire les consommations et de répondre aux enjeux écologiques. La protection de l'environnement est essentielle pour assurer un avenir durable, ainsi nous avons mis en place la récupération et l'infiltration des eaux pluviales dans les cours d'écoles et parkings.
- **Ceux qui s'ajoutent soudainement**, suite à un aléa climatique ou un incident. C'est le cas, par exemple, du mur d'enceinte du château qui a subi des détériorations avec le temps et nécessite de gros travaux de consolidation avec des contraintes historiques.

Nous poursuivons avec la même énergie notre programme d'aménagement à court, moyen et long terme pour le mieux-vivre ensemble.

DIEULOUARD, VILLE DYNAMIQUE : les subventions aux associations et aux écoles communales, l'aménagement de l'espace urbain, permettent de dynamiser notre ville qui a été distinguée par le label « Villes et villages fleuris » et cette année par le label « Ville active et sportive ». Ceci est le résultat de l'implication de tous, élus, employés communaux, associations et citoyens !

C'est ensemble que nous continuerons à améliorer notre quotidien et je sais pouvoir compter sur la conscience citoyenne et le civisme qui animent chacun d'entre vous pour permettre une communauté de vie harmonieuse.

Au nom du Conseil Municipal et du personnel communal, je vous présente nos meilleurs vœux pour la nouvelle année. Puisse 2025 vous apporter santé, bonheur et réussite dans un contexte économique et politique plus serein.

Vie Municipale

L'équipe Municipale

E-mail : contact@dieulouard.fr

Tél. : 03 83 23 57 18

Adresse : 8 rue Saint-Laurent - 54380 DIEULOUARD



Monsieur le Maire

Henri POIRSON

Maire de Dieulouard

1^{er} vice-président à la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson (CCBPAM) en charge du développement économique, 1^{er} vice-président du Parc Naturel Régional de Lorraine.

Les adjoints



François BROSSE

1^{er} adjoint

Vice-président de la commission aménagement du territoire, travaux et forêt communale



Karine MAIRE

2^e adjointe

Vice-présidente de la commission des affaires scolaires et jeunesse



Jacques SESMAT

3^e adjoint

Vice-président de la commission finances et urbanisme



Martine BRAYER

4^e adjointe

Vice-présidente du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)



Philippe LETT

5^e adjoint

Vice-président de la commission eau et assainissement



Mary-Line LEFEVRE

6^e adjointe

Vice-présidente de la commission biens communaux et état-civil



Waina CZMIL-CROCCO

8^e adjointe

Vice-présidente de la commission cadre de vie, environnement et cimetière

Les conseillers délégués



Cyrielle HASSLER

déléguée à la communication



Véronique PELTIER

déléguée à l'animation culturelle et à la vie associative



Benoît BIGEL

délégué à la production de l'eau



Estelle GRABAS

déléguée à la révision des valeurs locatives



Nicolas BARISIEN

délégué à la sécurité, aux liaisons voies douces et marché communal

Les conseillers municipaux



Pierrette BROSSE



Bernard DISSER



Jean-Luc BOHN



Anne-Marie DAVOUSE



Cécile CONERARDY



Martine
SIGAUD-LEBARBIER



Sandrine SIMON



Frédéric FAURE



Lilian HOFF



Stéphane MARTIN



Jonass FOURNIER



Nadine WUYCIK



Michel DENIS
Liste Vivre à Dieulouard



Claudine MERTZ
Liste Vivre à Dieulouard

Les services municipaux

SERVICE ADMINISTRATIF EN MAIRIE

- **DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES**
Yannick SOUDANT
- **DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES**
Rénald BOMBARDIER
- **RESSOURCES HUMAINES – CCAS**
Sophie FUTOL-SPOR
- **ANIMATION ENFANCE JEUNESSE & SPORTS**
Fabrice FLEURANCE
- **ACCUEIL, ÉTAT CIVIL, STANDARD**
Céline GERARD
- **ACCUEIL, ÉTAT CIVIL, STANDARD**
Nathalie TOUSSAINT
- **ACCUEIL, ÉTAT CIVIL, STANDARD**
Samuel DESCHAMP
- **COMMUNICATION, ANIMATIONS & ASSOCIATIONS**
Magalie HALTER
- **COMPTABILITÉ, EAU & ASSAINISSEMENT**
Bernard PANOT
- **ÉLECTIONS, CIMETIÈRE, LOCATION DE SALLES**
Marie-Claude ROBERT
- **POLICE MUNICIPALE**
Christophe TANNER
- **SECRÉTARIAT DU MAIRE, AFFAIRES SCOLAIRES & PÉRISCOLAIRES**
Véronique LUCOT
- **SECRÉTARIAT DGS, BIENS COMMUNAUX**
Mélanie TRUCHOT
- **SECRÉTARIAT POLICE MUNICIPALE & ASSOCIATIONS**
Nathalie SIMON
- **URBANISME**
Laura ADRIAN

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

- **RESPONSABLE CTM, EAU & ASSAINISSEMENT**
Sylvain GUILLEMIN
- **RESPONSABLE TECHNIQUE, VOIRIE & ESPACES VERTS**
Jean-Marc CHENOT
- **EMPLOYÉS CTM :**
Thibaut DAM - Thierry DESROSIERS - Christophe EBELMANN
Sébastien GOTTE - Jean-Philippe HAUMONTE - Alexis
HUSSON - Éric LAGRUE - Gille LEBLANC - Denis RICHY -
Franck SCHROTZENBERGER

SERVICE SCOLAIRE PÉRISCOLAIRE ET CANTINE SCOLAIRE

Sonia AMBS - Stéphanie BEERLET-L'HUILLIER - Stéphanie
BERKA - Laura BOISELLE - Aurélie BREUIL - Elisabeth CARMINE
Isabelle CLEMENT - Flora CONVALE - Léa DALI - Magalie
DESSALLE - Brigitte GRAMPEIX - Estelle HABEREY - Isabelle
KITTLER - Mégane METLAS - Angélique MORVILLE - Flavie
REMY - Isabelle VILLEMIN - Zohra ZECHICHI

SALLES COMMUNALES

Stéphanie BEERLET - Jean-Marie PELTIER - Christelle RODRIGUES

Les horaires d'ouverture de la Mairie sont les suivants :

Du lundi au jeudi : 8 h 30 - 12 h 00 & 14 h 00 - 17 h 30

Les vendredis : 8 h 30 - 12 h 00 & 14 h 00 - 17 h 00

Les remises de pièces d'identités ont lieu
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 & de 14 h 00 à 16 h 30.

Une permanence du Maire est assurée sur rendez-vous,
un samedi sur deux, de 9 h 00 à 11 h 00.

Aménagement du Territoire & Travaux

Président de la commission : Henri POIRSON - Vice-Président : François BROSSE.
Membres : Frédéric FAURE, Nicolas BARISIEN, Benoît-Joseph BIGEL, Bernard DISSER, Cyrielle HASSLER, Waïna CZMIL-CROCCO, Michel DENIS.



POINTS SUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS

Aménagement de la RUE DU BILLU.

Création d'un parking désimperméabilisé de 29 places avec une borne de recharge pour véhicules électriques (enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, remplacement des mâts d'éclairage public par des luminaires à LED, remplacement de la conduite d'eau et suppression des branchements plomb).



Montant des travaux : 885 211,36 € HT
Montant des financements : 349 708,39 € HT

(Agence de l'Eau - CD54 - Fonds de concours CCBPAM - DETR 2020 - SDE54)

Enfouissement des réseaux RUE FRANÇOIS SESMAT et au début de la RUE BELLEVUE (remplacement de la conduite d'eau et mise en place d'un éclairage LED).



Montant des travaux : 164 868,00 € HT
Montant des financements : 93 299,05 € HT

(SDE54)

Aménagement des sites de NOTRE DAME DES AIRS & DES TERRASSES DU TRÊME et réalisation de murs en pierre sèche.



Montant des travaux : 181 242,61 € HT
Montant des financements : 122 771,66 € HT

État (DSIL) - Région (Dispositif centralités) - CD 54 (CTS appui aux projets territoriaux) - PNRL - LIDL

Sécurisation des passages piétons avec la mise en place d'un éclairage de signalisation AVENUE DU GENERAL DE GAULLE, d'un ralentisseur équipé d'un nouveau dispositif de signalisation et d'un radar pédagogique AVENUE CHARLES ROTH.



Montant des travaux : 39 184,60 € HT
Montant des financements : 18 419,00 € HT

(DETR 2023)

Equiper de toutes les salles de classe élémentaire avec des écrans numériques interactifs.



Montant des travaux : 30 300 €
Montant des financements : 20 500 €

État (socle numérique)

Création de nouveaux WC dont un pour les personnes à mobilité réduite à L'ECOLE JEAN JAURES.



Montant des travaux : 43 987,17 € HT
Montant des financements : 34 293,00 €

État (DSIL 2022)

Travaux de rénovation énergétique des LOGEMENTS DE LA GENDARMERIE.



Montant des travaux : 551 771,94 € HT
Montant des financements : 151 534,00 € HT

État (DETR 2018) - CEE SDE 54

Réhabilitation et extension du groupe scolaire Jules Verne - École maternelle JEAN DE LA FONTAINE.

Construction de 4 nouvelles classes, rénovation énergétique du groupe scolaire, installation d'une ventilation double flux et gestion de la qualité de l'air, installation de 250 m² de panneaux photovoltaïques, récupération et infiltration des eaux pluviales.



Montant des travaux : 1 302 664,39 €
Montant des financements : 854 313,00 €
CD54 - État (DSIL et DETR 2019) - Région Grand Est (dispositif Bourg structurant) - PNRL (FCITE) - CLIMAXION

Aménagement des cours d'école Jean JAURÈS et Jean PROUVÉ.

Désimperméabilisation des cours, création de deux préaux avec implantation de panneaux photovoltaïques et d'une aire de détente ombragée, réalisation d'un dépose minute pour les écoliers, plantation d'arbres et récupération des eaux pluviales.



Montant des travaux : 1 066 336,16 €
Montant des financements : 827 193,00 €
Agence de l'eau Rhin-Meuse - CD54 - État (DSIL 2022) Région Grand Est (dispositif Bourg structurant)

Création d'une nouvelle salle communale au sein de la résidence intergénérationnelle de 57 logements RUE FRANÇOIS SESMAT.



L'INAUGURATION des 57 logements de la résidence intergénérationnelle, située en plein coeur de ville, rue François Sémat, a eu lieu le 10 juin 2024 en présence de **Henri POIRSON, Maire de Dieulouard,**



Cécilia JAEGER RAVIER, Directrice générale adjointe de Vivest, de Dominique GROSHENS, Co-gérant de Co-Développement du groupe Costantini, ainsi que d'une trentaine de personnes venues assister à cet événement.

Ci-contre, Henri Poirson et Laurent Duhaut, responsable territorial relation clientèle chez Vivest.

PROJETS D'AMÉNAGEMENTS

- Enfouissement des réseaux, réfection des enrobés, création d'une voie douce à l'entrée nord de Dieulouard (côté BLENOD LES PAM)
- Travaux de rénovation sur le réseau d'eau au Saut des Maly.
- Travaux de consolidation du château.
- Rénovation et extension de la salle multi-activités (place du 8 mai 1945).
- Rénovation thermique de l'école Jean Jaurès.
- Sécurisation du passage à niveau.
- Travaux de dépollution et projet d'aménagement d'un parking et de logements sur les anciens sites Pétrocarbol et Milandri.
- Création de nouveaux locaux pour les services techniques.
- Création de la « Maison des associations » (ancienne maison Mansuy).

INTERVENTIONS EFFECTUÉES PAR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (CTM)

Tout au long de l'année, les agents des services techniques entretiennent 27 km de voirie, 25 bâtiments communaux, 150 000 m² d'espace vert dont plus de 250 arbres et plusieurs kilomètres de haies, le lit de la Bouillante et ses abords, les stades, les aires de jeux et le cimetière.

Ils vérifient et réparent 380 panneaux de signalisation, environ 800 points lumineux et 19 armoires d'éclairage public.

Ils transportent les denrées à la banque alimentaire.

Ils participent à la gestion logistique des manifestations culturelles et sportives communales telles que la fête de la musique ou les Délices de Scarponne et de nombreuses autres interventions.

Président de la commission : Henri POIRSON - Vice-Présidente : Karine MAIRE.

Membres : Anne-Marie DAVOUSE, Cyrielle HASSLER, Jonass FOURNIER, Sandrine SIMON, Véronique PELTIER, Stéphane MARTIN, Cécile CONERARDY, Claudine MERTZ.

ÉCOLES

GRUPE SCOLAIRE JULES VERNE

Le groupe scolaire Jules Verne est composé de trois écoles dont Madame Isabelle MANGEON est la Directrice. Il compte environ 400 élèves.

L'ÉCOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE : les élèves sont scolarisés les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 11 h 50 et de 13 h 30 à 16 h 10 (accueil 10 minutes avant). L'école qui regroupe environ 120 élèves compte 5 classes.

☎ 03 83 23 58 86



L'ÉCOLE PRIMAIRE JEAN PROUVÉ accueille les classes de CP, CE1, et une partie des CE2. Les élèves sont scolarisés les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 16 h 15. L'école qui regroupe environ 160 élèves compte 7 classes dont une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

☎ 09 77 33 14 79



L'ÉCOLE PRIMAIRE JEAN JAURES accueille la seconde partie des CE2, les CMI et les CM2. Les élèves sont scolarisés les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 - 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30. L'école qui regroupe environ 120 élèves compte 5 classes.

☎ 03 83 23 57 27



Le groupe Jules Verne possède un dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) permettant la scolarisation d'élèves en situation de handicap à l'école Jean Prouvé.

Les inscriptions en petite section de maternelle (obligatoire à partir de 3 ans) sont à effectuer en Mairie (fin mars-début avril) sur RV auprès du service affaires scolaires. Pour ce faire, il convient de fournir les copies du livret de famille et du carnet de vaccinations de votre enfant, un justificatif de domicile, la fiche d'inscription téléchargeable sur www.dieulouard.fr – rubrique PRESENTATION DES ECOLES.

A NOTER : les formalités d'inscription au cours préparatoire et les inscriptions à l'école suite à un changement de commune sont à effectuer auprès de la Directrice du groupe scolaire Jules Verne.

Pensez à fournir un certificat de radiation délivré par le Directeur ou la Directrice de l'ancienne école.

COLLÈGE JOLIOT CURIE

Le collège Joliot Curie accueille environ 500 élèves venant de Dieulouard et des seize communes avoisinantes. Trois langues vivantes y sont enseignées : l'anglais, l'allemand et l'espagnol.

Une section sportive handball est proposée dès la 6^{ème}, ainsi qu'une section bilangue. Le latin est proposé aux élèves à partir de la 5^{ème}.

Le collège possède également un dispositif ULIS.

☎ 03 83 23 57 37

Monsieur VRIGNON, Principal du collège
Monsieur CHABIN, Gestionnaire
Madame FLEURANCE,
Conseillère Principale d'Éducation



ÉCOLE MATERNELLE PRIVÉE

« AUX MOINES »

Elle accueille environ 50 élèves au 36 place des Moines et est gérée par l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique). Les inscriptions s'effectuent auprès de la Directrice, Madame Delphine FAIVRE.

☎ 03 83 23 63 90

SERVICE PÉRISCOLAIRE

Un accueil périscolaire est organisé pour les enfants scolarisés au groupe Jules Verne. Il est géré par la commune et inclut l'accueil des enfants, matin, midi (pendant le temps de restauration scolaire) et soir.

Ce service est assuré les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- de 7 h 15 à 8 h 30
- de 11 h 50 à 13 h 30 et de 16 h 10 à 18 h 30 (école maternelle)
- de 12 h 00 à 13 h 45 et de 16 h 15 à 18 h 30 (école Jean Prouvé)
- ou de 12 h 00 à 14 h 00 et de 16 h 30 à 18 h 30 (école Jean Jaurès)

Le tarif du service périscolaire dépend du Quotient Familial et du lieu de résidence.

La facturation est effectuée à terme échu.

RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire gérée par la commune s'adresse aux élèves du groupe Jules VERNE et est assurée par une vingtaine de personnes. Les repas proposés par notre prestataire en liaison froide sont remis en température sur site.

Pour bénéficier du service restauration centralisé au pôle Jean Prouvé, il est obligatoire de s'inscrire au préalable.

Toutes les informations sont consultables sur le site de la ville www.dieulouard.fr - Rubrique : JEUNESSE / PERISCOLAIRE ET RESTAURATION.



MERCREDIS ÉDUCATIFS & CENTRE AÉRÉ

Ils permettent de garantir des vacances éducatives, d'offrir un accès aux loisirs de qualité et de sociabiliser les enfants en développant leur autonomie. Ces services sont accessibles aux enfants âgés de 3 à 12 ans.

MERCREDIS ÉDUCATIFS

Les mercredis éducatifs fonctionnent par demi-journée (les matins de 8 h 00 à 12 h 00 ou les après-midis de 13 h 30 à 18 h 00) ou à la journée (de 8 h 00 à 18 h 00).

CENTRE AÉRÉ

Le centre aéré communal fonctionne pendant les vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps, et durant 8 semaines lors des vacances estivales. L'accueil se déroule du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00.

Les informations sont consultables sur le site internet www.dieulouard.fr

Rubrique : JEUNESSE – ACCUEIL DE LOISIRS



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour bénéficier des services périscolaire et extra-scolaire, il convient de créer un compte en s'inscrivant en ligne via le logiciel INOE-AIGA : <https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=11700211>

Des documents sont à fournir : charte de bonne conduite validée, fiche sanitaire de liaison, dernière page du règlement des services datée et signée, etc. Vous ne pourrez pas valider votre inscription si vous ne fournissez pas ces documents.

1. Pour le service périscolaire

Les inscriptions doivent être effectuées au plus tard le vendredi matin avant 8 heures pour une prise en compte la semaine suivante (S+1).

Il convient **IMPÉRATIVEMENT** de réserver les heures de périscolaire du midi pour les enfants restant manger à la cantine.

2. Pour le centre aéré

Les inscriptions doivent être effectuées au moins 10 jours avant le début de la semaine souhaitée.

CMEJ

Le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes de la ville de Dieulouard est composé de 13 jeunes élus qui disposent d'un budget pour son propre fonctionnement. En cas de projet plus important, ils peuvent soumettre une demande au Conseil Municipal adulte.

Leur objectif est de réaliser de nombreuses actions civiques telles que :

- « Nettoyons la nature »,
- Participer à la collecte alimentaire pour les restos du cœur,
- Préserver l'environnement : en abritant des abeilles avec la mise en place de ruches ou en posant des nichoirs pour protéger les oiseaux des prédateurs et des intempéries,
- Rompre l'isolement en participant à des projets intergénérationnels : échanges et rencontres avec les aînés, distribution de cadeaux, décoration du sapin à la maison partagée Ages & Vie.



CHANTIERS JEUNES

COMPÉTENCE : CCAS

Depuis plusieurs années, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Dieulouard propose en collaboration avec la municipalité, LES CHANTIERS JEUNES.

Ils permettent de vivre un moment de partage avec d'autres adolescents et de participer à des projets d'intérêt général.

LES CHANTIERS JEUNES sont ouverts, aux habitants de DIEULOUARD âgés de 13 à 17 ans, motivés et volontaires.

Comment et où s'inscrire ?

Les inscriptions se font auprès du CCAS de Dieulouard. Pour cela, il convient de compléter un dossier (disponible en mairie ou sur le site Internet de la ville) et de le déposer en mairie accompagné des pièces nécessaires à sa validation.



SPORTS À THÈMES

COMPÉTENCE : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE PONT-À-MOUSSON

Ce dispositif organisé par la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson pour les enfants de l'ancienne CCVME a lieu à DIEULOUARD. Il permet aux enfants âgés de 8 à 12 ans de pratiquer de nombreux sports.

Les activités sportives ont lieu à partir de 14 h 00 au complexe sportif CHARLES ROTH. Les séances de découvertes sont assurées par des éducateurs sportifs diplômés de DIEULOUARD et BELLEVILLE.

Ces moments sont l'occasion de découvrir une multitude de sports nouveaux ou méconnus (Tchoukball, Flag Foot, Kinball, Poullball, Dodgeball, Sarbacane) mais aussi d'en pratiquer de plus classiques comme le tir à l'arc, le football, le handball, l'équitation, le badminton ou le tennis.

Renseignements : <https://www.bassin-pont-a-mousson.fr/>



MAISON DES LUTINS (CRÈCHE)

COMPÉTENCE : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE PONT-À-MOUSSON

La Maison des Lutins est située au POLE JEAN PROUVÉ et gérée par l'ADMR. Elle accueille les enfants âgés de 10 semaines à 6 ans. Elle propose trois modes de garde : régulier, occasionnel ou d'urgence.

Elle est équipée d'une salle sensorielle ouverte au public chaque premier samedi du mois de 9 h 30 à 11 h 30.

La Maison des Lutins est ouverte de 7 h 30 à 18 h 30 du lundi au vendredi.

Fermeture 3 semaines en été, 1 semaine entre Noël et Nouvel an.

☎ 03 83 37 11 72

RELAIS ASSISTANCE MATERNELS INTERCOMMUNAL (R.A.M.)

Le Relais Assistants Maternels intercommunal ouvert aux parents, futurs parents, assistants maternels, et toute personne intéressée par le domaine de la petite enfance et de l'accueil familial, met en place des temps de paroles et d'échanges sur 8 lieux d'animation.

☎ 06 71 76 53 58 ou 06 72 16 59 10
ram@bassin-pont-a-mousson.fr

AUTRES MODES DE GARDE

LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

Agréés par le Conseil Départemental, une trentaine d'assistant(e)s maternel(le)s sont recensés sur notre commune.

La liste est disponible sur le site internet :
www.dieulouard.fr

RUBRIQUE : Jeunesse / Assistants maternels

MICRO-CRÈCHE

Une micro-crèche, installée ZAC de la Ferrière, accueille les enfants âgés de moins de 6 ans du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 18 h 30.

☎ 06 51 69 43 00

JY Menuiserie
CHRETIEN

Spécialiste des fermetures extérieures

FENÊTRES / VOLETS / PORTES D'ENTRÉE / PORTAILS / GARDE-CORPS



24 AVENUE CHARLES ROTH 54380 DIEULOUARD

www.menuiseriechretien.fr

Président de la commission : Henri POIRSON - Vice-Président : Jacques SESMAT.

Membres : Cyrielle HASSLER, Estelle GRABAS, Waïna CZMIL-CROCCO, Benoît-Joseph BIGEL, Jean-Luc BOHN, Bernard DISSER, François BROSE, Claudine MERTZ.

Cette commission regroupe les finances, l'urbanisme, les ressources-humaines, le développement économique & l'attractivité du territoire.

LES FINANCES

Les finances communales sont composées de 2 sections distinctes : le budget de fonctionnement et le budget des investissements. Le compte administratif et le budget de la commune sont consultables sur le site internet : www.dieulouard.fr - Rubrique – **VIE MUNICIPALE - FINANCES**

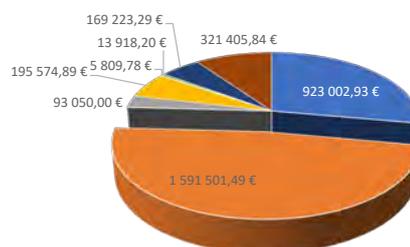
En aperçu :

Résultat de fonctionnement 2023



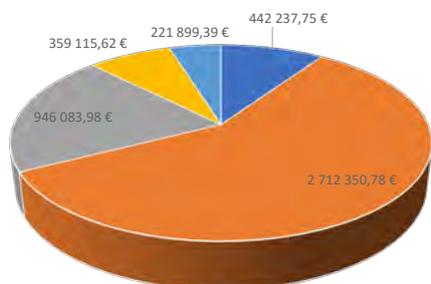
■ Dépenses de fonctionnement ■ Recettes de fonctionnement ■ Résultat de l'année 2023

Détail des dépenses de fonctionnement 2023



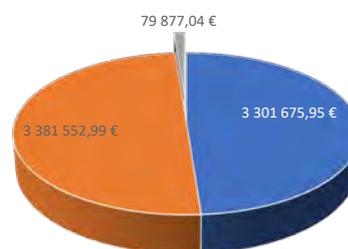
■ Charges à caractère général ■ Charges de personnel
■ Atténuation de produits ■ Autres charges de gestion courante
■ Charges financières ■ Charges exceptionnelles
■ Dotations provisions semi-budgétaires ■ Dépenses d'ordre

Détail des recettes de fonctionnement 2023



■ Produits des services ■ Impôts et taxes
■ Dotations et participations ■ Autres produits (dont loyers)
■ Produits exceptionnels

Résultats d'investissement 2023



■ Dépenses d'investissement ■ Recettes d'investissement ■ Résultat de l'année 2023

LE BUDGET 2024 A ÉTÉ ÉTABLI AVEC LA VOLONTÉ DE :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement
- Contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- Mobiliser des subventions auprès de nombreux partenaires

La commune poursuit sa recherche active de subventions pour financer les investissements en cours et à venir.

TAXIS OCEANE
CONVENTIONNE CPAM

Dialyse
Rayon
Chimiothérapie
Rééducation...
2 Véhicules

Port. 06 74 40 80 68 - DIEULOUARD

LA COMMUNE DE DIEULOUARD A OBTENU LA NOTE DE 18/20 À L'ARGUS DES COMMUNES 2023

L'Argus des communes de Contribuables Associés est un outil d'information des citoyens sur les performances de gestion de leur commune.

Ces informations sont consultables sur le site :
<https://arguscommunes.touscontribuables.org/>



L'URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

Vous pouvez déposer votre demande de permis de construire en ligne ou en déposant un dossier papier à la mairie.

- **En ligne** : En vous connectant sur le site <https://sveccbpm.sirap.fr/#/054157/connexion>

La procédure permet de créer votre dossier de demande en remplissant le formulaire CERFA adapté et en fournissant les pièces indispensables au traitement de votre dossier. Vous aurez besoin de fournir vos coordonnées (nom, prénom, adresse et date de naissance) et une adresse e-mail valide pour que la Mairie puisse vous identifier et traiter votre demande.

- **Les dossiers déposés en mairie par voie papier**

Un certificat de dépôt vous sera fourni mais les dossiers papier ne seront enregistrés qu'après numérisation. Si vous avez des questions concernant l'élaboration de votre dossier, n'hésitez pas à contacter le service urbanisme de la Mairie.

Vous pouvez également trouver l'ensemble des informations et pièces nécessaires sur le site www.dieulouard.fr - Rubrique : Urbanisme / Travaux : Formulaires & Télédéclaration

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Elle est due par le demandeur, pour toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination (exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités du secteur secondaire ou tertiaire).

LA MAIRIE DE DIEULOUARD A TRAITÉ 16 PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) ET 128 DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX (DP) EN 2023.



	2020	2021	2022	2023
Permis de Construire	15	21	24	16
Déclaration Préalable	134	153	110	128

QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration **P**réalable

PC : Permis de **C**onstruire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : **DP**

GARAGE

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**

• < 100 m² ouverte : **DP**

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 40 m² : **DP**

• > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².

• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

RÉNOVATION DE L'HABITAT

Le centre-ville de Dieulouard au cœur de deux nouveaux dispositifs

La commune de Dieulouard, avec celles de Blénod-lès-Pont-à-Mousson, Pagny-sur-Moselle et Pont-à-Mousson a signé une convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) portée par la communauté de communes. Cette opération a pour objectif d'accompagner la requalification globale des quatre centres-villes et l'habitat y tient une place importante.

Dans le volet Habitat, deux nouveaux dispositifs ont été mis en place : l'OPAH-RU et le permis de louer.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de 2023 à 2028

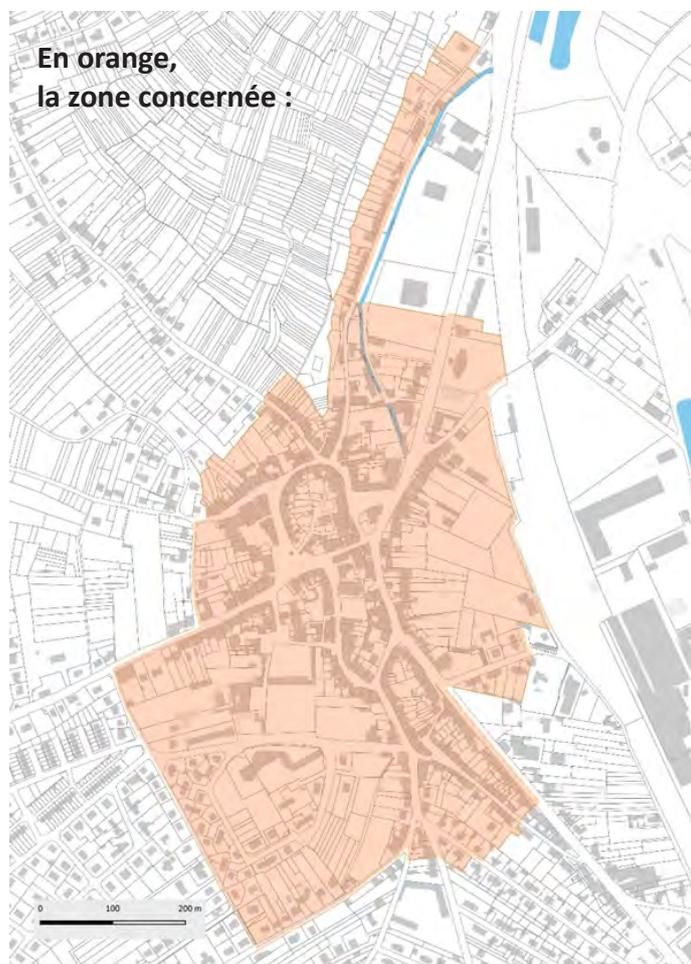
DES AIDES FINANCIÈRES POUR LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

La commune de Dieulouard mène une action en faveur de l'embellissement du patrimoine et la mise en valeur du bâti en accordant une aide de 25% du montant des travaux, plafonnée à 500 € (+ 200 € en cas de rénovation de volets en bois). Un accompagnement dans vos démarches est possible.

Les aides ne sont pas rétroactives, il est donc impératif de se renseigner avant de démarrer vos travaux.

- Vous pouvez contacter SOLIHA 54 au 03 83 30 80 60 les après-midis ou adresser un mail à soliha54@soliha.fr
- Vous pouvez également prendre un RDV lors des permanences

<https://www.bassin-pont-a-mousson.fr/competences/amelioration-de-l-habitat.htm>



Le permis de louer

Il concerne **tous les propriétaires d'un logement en location** à usage de résidence principale, situé dans le centre bourg de Dieulouard et est obligatoire depuis le 22 janvier 2024 **pour tout nouveau bail ou changement de locataire.**

Ce mécanisme, dont la mise en place est gratuite, a pour objectif de mettre fin à la multiplication des logements insalubres et aux marchands de sommeil. Il vise à améliorer le patrimoine et l'attractivité du territoire.

Comment ça marche ? Si vous êtes concerné, déposez votre demande de permis de louer au siège de la Communauté de communes ou envoyer un mail à : ort@bassin-pont-a-mousson.fr. Une visite permettra d'évaluer votre bien à l'aide d'une grille de critères portant sur la sécurité et la salubrité, sur la base des textes réglementaires en vigueur.

Suite à cette visite, une décision vous sera communiquée dans un délai d'un mois suivant le dépôt de votre dossier.

INFORMATION :

www.bassin-pont-a-mousson.fr/habitat

Tél. : 03 83 87 87 00

ort@bassin-pont-a-mousson.fr

LE PÉRIMÈTRE CONCERNÉ PAR LES DEUX DISPOSITIFS

Voie	N° impairs	N° pairs
Au Vieux Château	Toute la rue	
Avenue du Gal de Gaulle	9 à 73	4 à 112
Impasse Saint-Laurent	Toute la rue	
Rue de la Bouillante	1 à 69	2 à 24 + 48 à 50
Place de la Halle	Toute la place	
Place de Verdun	-	2 à 6
Place des Moines	Toute la place	
Ruelle de la Halle	-	2 à 6
Ruelle des Moines	Toute la rue	
Rue de la Chavée	1 à 33	2 à 14
Rue de la Fontaine	Toute la rue	
Rue de la Gare	Toute la rue	
Rue de la Grande Roche	Toute la rue	
Rue de la Serpenoise	1 à 5	2 à 12
Rue de la Vanne	Toute la rue	
Rue des Jardins	-	6
Rue des Moines	Toute la rue	
Rue du Billu	1 à 43	2 à 44
Rue du Château	Toute la rue	
Rue du Jardin du Château	1 à 7	-
Rue du Stade	Toute la rue	
Rue Félix Gouvry	1 à 11	2 à 6
Rue François Sesmat	Toute la rue	
Rue Hamonvaux	1 à 15	2 à 22
Rue Jean Jaurès	-	2 à 10
Rue Jules Ferry	Toute la rue	
Rue Maurice Georquin	Toute la rue	
Rue Porte Boulot	1 à 17	2 à 40
Rue Saint-Laurent	Toute la rue	

Président du CCAS : Henri POIRSON - Vice-Présidente : Martine BRAYER.

Membres : Mary-Line LEFEVRE, Anne-Marie DAVOUSE, Pierrette BROSE, Véronique PELTIER, Martine SIGAUD-LEBARBIER, Lilian HOFF, Claudine MERTZ, Raymonde CLEMENT, Roger DEFRANG, Marie-Louise MICHEL, Christine LAMY, Jocelyne NICOD, Marie-Thérèse VILLEMET, Chantal MONTAGNE, Simone PAKANDLI.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement administratif qui réalise tout au long de l'année diverses missions à caractère social. Il accompagne les personnes en difficultés financières, programme des actions pour nos aînés, aide à la conception de projets et à la mise en place d'activités à caractère social pour la jeunesse.

Il est géré par un conseil d'administration dont le Président est le Maire de la commune.

Les permanences du CCAS ont lieu en mairie les mardis et les jeudis de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h sur rendez-vous.

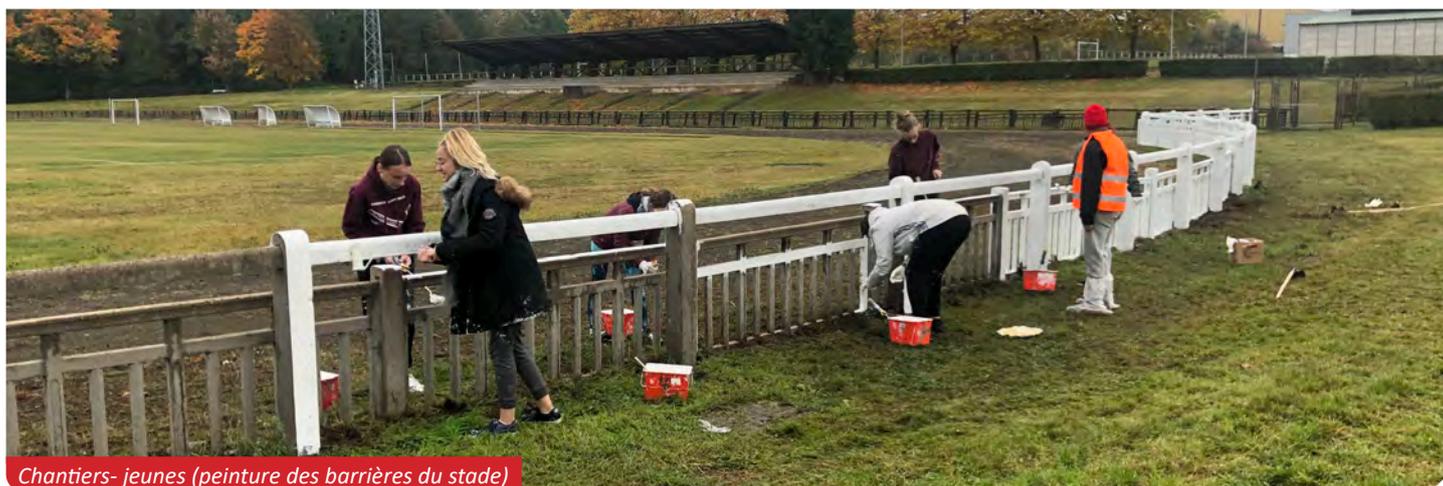
☎ 03 83 23 68 92

LES ACTIONS DU CCAS SONT MULTIPLES

- **BANQUE ALIMENTAIRE** : Elle a pour objectif d'aider les familles à se restaurer par la distribution de denrées collectées gratuitement auprès de fournisseurs publics et privés. Une distribution est réalisée le dernier jeudi de chaque mois. Ce service est destiné aux familles en difficulté temporaire SUR INSCRIPTION préalable auprès du CCAS.
- **BONS D'ALIMENTATION ET D'HYGIÈNE** : bons subventionnés par le CCAS à destination des familles en difficulté « passagère ».
- **REPAS DE FIN D'ANNÉE OU BONS D'ACHAT** : Chaque année, les aînés de la commune de plus de 67 ans peuvent participer au repas dansant ou recevoir un bon d'achat à valoir chez les commerçants locaux. 910 personnes sont concernées.
- **VOYAGE DES ANCIENS** : organisé une fois par an, il est destiné aux personnes, à partir de 67 ans, habitant la commune.
- **MUTUELLE DE GROUPE** : le CCAS a signé un contrat avec ACCORIS pour la mise en place d'une mutuelle de groupe. Tous les habitants de la commune qui le souhaitent peuvent adhérer à ce contrat.
- **AIDE AU PREMIER DÉPART** : ce dispositif permet à des jeunes âgés de 4 à 17 ans de partir pour la première fois en centre de vacances. Chaque année quinze enfants peuvent en bénéficier.
- **CHANTIERS-JEUNES** : ils sont destinés aux adolescents âgés de 13 à 17 ans et sont organisés pendant les vacances scolaires. Les jeunes se sont vu confier la réalisation de fresques, la création d'un jardin pédagogique, la fabrication d'un hôtel à insectes, la peinture des barrières du stade, etc. Ces chantiers permettent de rénover et mettre en valeur le patrimoine communal.



Repas de fin d'année 2023



Chantiers-jeunes (peinture des barrières du stade)

Président de la commission : Henri POIRSON - Vice-Président : Philippe LETT.

Membres : Benoît-Joseph BIGEL, Nicolas BARISIEN, Jean-Luc BOHN, François BROSSE, Jacques SESMAT, Frédéric FAURE, Waina CZMIL-CROCCO, Michel DENIS.

L'EAU

L'eau de Dieulouard provient de la source de la Vierge située rue de la Bouillante, elle est naturelle et propre à la consommation. Elle est ensuite traitée au dichlore, ce qui lui donne un léger goût d'eau de Javel qui s'estompe au bout de quelques minutes. Elle est envoyée à la station de reprise pour remplir les châteaux d'eau situés à différents emplacements stratégiques de la ville : route de Villers, route de Saizerais, rue Joliot Curie.



Elle est envoyée à la station de reprise pour remplir les châteaux d'eau situés à différents emplacements stratégiques de la ville : route de Villers, route de Saizerais, rue Joliot Curie.

C'est la hauteur des châteaux d'eau qui permet d'avoir une pression suffisante pour être distribuée par gravité à chaque habitant. Dans certaines habitations trop éloignées ou trop élevées, l'eau est acheminée à l'aide d'un surpresseur (pompes électriques).



L'eau est régulièrement analysée par des organismes d'État mandatés par l'ARS (Agence Régionale de Santé), qui effectuent un prélèvement au hasard chez les particuliers (environ 20 analyses par an). Les résultats sont publiés sur le site Internet de la commune et affichés en mairie.

L'eau puisée à la source traverse un plateau calcaire. Lors de fortes pluies, elle se charge en sédiments qui lui donnent une couleur légèrement brunâtre (turbidité). En accord avec l'ARS, une nouvelle installation est en cours de réalisation pour remédier à ce problème.

LE PRIX DE L'EAU

Il est constitué de deux parties, l'une sur le budget eau, l'autre sur celui de l'assainissement. Chaque budget est indépendant et doit être autonome pour réaliser des investissements. La commune a décidé d'augmenter la part sur l'eau et de baisser à proportion égale celle sur l'assainissement pour permettre d'envisager de futurs travaux, notamment pour remédier aux problèmes de turbidité et de fuite d'eau.

À titre indicatif le prix global* de l'eau TTC est de 5,37 € (TTC) le m³.

**avec location du compteur et pour une consommation de 120 m³*

PRIX AU 1^{ER} JANVIER 2024

Eau	262,69 €
Assainissement	+ 381,24 €

Total pour 120 m³ (donc pour 1 m³)	643,93 € (5,36608 €)
Soit	5,37 €/m³

FACTURES D'EAU ET PAIEMENT

Vous pouvez régler les factures par le mode de paiement que vous souhaitez : chèque, espèces ou carte-bleue (pour le paiement à échéance). Elles peuvent être également prélevées automatiquement sur votre compte bancaire. Pour cela, il faut compléter le dossier à télécharger sur www.dieulouard.fr – rubrique **VIE QUOTIDIENNE / EAU ET ASSAINISSEMENT** et le retourner accompagné d'un RIB en mairie avant le 1^{er} décembre, pour bénéficier du service l'année suivante.

SITE DE TÉLÉPAIEMENT DE LA DGFIP :
<http://www.payfip.gouv.fr>

La commune propose trois formules de paiement :

a) Le paiement à échéance ou par prélèvement automatique : vous recevez alors deux factures :

- La première, courant avril, correspondant à une estimation de votre consommation basée sur votre facture de l'année précédente.
- La seconde, en fin d'année, correspondant au montant de votre consommation réelle. Ce montant est calculé après la relève de votre compteur (déduction faite du montant de l'estimation versé en avril). Il s'agit donc du solde de l'année.

b) Le paiement par mensualisation : vous recevez un échéancier une fois par an.

Il vous est adressé en début d'année et vous indique le montant qui sera prélevé chaque mois de janvier à octobre sur votre compte bancaire. Les échéances sont calculées sur la base de vos consommations de l'année précédente. En fin d'année, après la relève de votre compteur, le montant de votre consommation réelle est déduit des montants déjà perçus. Si le montant de votre consommation est supérieur au montant déjà encaissé, une facture de solde vous sera adressée. Dans le cas contraire un remboursement sur votre compte sera réalisé.

L' ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Notre commune, comme bien d'autres collectivités, est en **assainissement collectif**. Les eaux usées sont traitées dans notre propre station d'épuration (STEP) avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

Pour ne pas surcharger la station et éviter de traiter de l'eau qui ne requière pas de traitement particulier, il existe deux réseaux séparatifs distincts. Toutes les habitations reliées au réseau d'assainissement collectif doivent avoir un réseau d'eau pluviale (eaux d'écoulement de toitures) et un réseau d'eau usée (eaux des toilettes, évier, salle de bains).

Seules les eaux usées sont traitées. Il est donc important, lors de la construction ou la réhabilitation d'une ancienne maison de séparer correctement les deux réseaux. **Les fosses septiques n'ont plus le droit d'être utilisées et doivent donc être supprimées.** Exception faite des habitations trop éloignées du réseau, qui sont alors assujetties au règlement d'assainissement « autonome ».

À la station d'épuration, l'eau usée se décante et les particules solides sont récupérées. On appelle cela les « boues ». Celles-ci sont filtrées et centrifugées puis sont traitées à la chaux avant d'être stockées. Un organisme mandaté par l'État contrôle régulièrement la nature et le pH des boues et autorise ensuite l'épandage agricole. Les boues serviront d'engrais dans des parcelles définies avec la chambre d'agriculture.

Les analyses sont régulièrement affichées en mairie.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

L'Assainissement Non Collectif (ANC) correspond à tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la commune de Dieulouard a adhéré au **Syndicat d'Assainissement Autonome de Meurthe et Moselle (SDAA 54)** pour la gestion de la compétence « assainissement non-collectif » en lieu et place de la commune (*concerne les propriétaires d'immeuble ou de maison individuelle non raccordés au réseau public et possédant une fosse-septique*).

Voici les services que le syndicat propose aux usagers, moyennant le paiement d'une redevance, dont le détail est consultable sur le site internet du SDAA 54 - <https://www.sdaa54.org/>

- Contrôle de la conception, de l'implantation, de la réalisation des installations neuves ou réhabilitées (permis de construire ou sans permis de construire dans le cas d'une installation à modifier, à remettre en état ou à créer pour un immeuble existant par exemple)
- Contrôle périodique du bon fonctionnement et du bon entretien des installations
- Diagnostic des installations existantes (y compris dans le cadre des ventes de maisons)

La demande du propriétaire est à faire auprès du SDAA54, un mois minimum avant la vente définitive de l'immeuble.



ATTENTION : le propriétaire qui vend un bien sur la commune doit fournir une attestation du Maire relative à la situation de l'immeuble à vendre (diagnostic assainissement). Veuillez à prendre contact avec la mairie dans les meilleurs délais auprès du service Urbanisme.

Retrouvez les informations EAU et ASSAINISSEMENT sur www.dieulouard.fr Rubrique : VIE QUOTIDIENNE / EAU ET ASSAINISSEMENT

Au 1^{er} janvier 2026, la compétence eau et assainissement devrait être transférée à la Communauté de Communes du bassin de Pont-à-Mousson. (Loi 2018-702 du 03/08/2018).



MARTIAL BELS
VOTRE PHOTOGRAPHE A DIEULOUARD
06 23 03 56 83
IDENTITE - MARIAGE - SCOLAIRE - PHOTOBOOTH - FAMILLE - IRIS

Président de la commission : Henri POIRSON - Vice-Présidente : Mary-Line LEFEVRE.

Membres : Jonass FOURNIER, Nicolas BARISIEN, Martine SIGAUD-LABARBIER, Jean-Luc BOHN, Sandrine SIMON, Bernard DISSER, Véronique PELTIER, Cécile CONERARDY, Michel DENIS.

BIENS COMMUNAUX

Lotissement communal Bazonvaux : À ce jour, sur les 18 parcelles viabilisées de l'éco-lotissement appartenant à la commune, une parcelle de 954 m² est encore disponible

☎ 03 83 23 57 18

ÉQUIPEMENTS LUDIQUES ET SPORTIFS

● **Plusieurs aires de jeux sont accessibles sur la commune :**

- Rue de la Forêt ou rue Maurice Ravel pour les enfants de 7 à 12 ans
- Rue du stade
- Les City stade et le Pump Track situés près du stade Marcel Crusem pour les enfants âgés de plus de 10 ans



● **Complexes sportifs :**

- **Salles des Sports Charles Roth & Hofheim** situées rue Jacques Anquetil (handball, judo, karaté, tennis)
- **Stade Marcel Crusem** (foot, rugby, pétanque, athlétisme)
- **Courts extérieurs de tennis**, rue de la Forêt
- **Salle de sports de combat**, avenue du Gal de Gaulle



LOCATION DE SALLES

La location des salles communales permet l'organisation de nombreux événements (mariages, baptêmes, repas de famille, etc.) La capacité d'accueil pour les repas varie en fonction des salles.

- **La salle multi-activités (place du 8 mai 1945)** : max. 300 personnes
- **Le centre socio-culturel (6 rue Jules Ferry)** : max. 220 personnes
- **Le pôle Jean Prouvé (2 rue Jules Ferry)** : max. 80 personnes
- **La salle de l'ancienne cantine (rue Saint Laurent)** : max. 40 personnes



GITE COMMUNAL

Le gîte communal situé au pied du château, rue de la Fontaine, permet d'héberger jusqu'à 4 personnes pour une ou plusieurs nuitées.

LOGEMENTS COMMUNAUX, GARAGES ET LOCAUX COMMERCIAUX

La commune possède un parc de 31 logements, 26 garages et 12 locaux artisanaux et commerciaux à la location. Les demandes s'effectuent auprès de la mairie et sont étudiées en fonction des disponibilités.

☎ 03 83 23 57 18

contact@dieulouard.fr

ÉTAT CIVIL

La loi relative à l'état civil a connu des changements significatifs ces dernières années dont le changement de nom de famille. Depuis l'entrée en vigueur de la loi Vignal (juillet 2022), la commune a enregistré 10 demandes : 4 changements de nom, 5 changements de prénom, une demande a été rejetée par le procureur pour non-respect des conditions légales.

SERVICES D'ÉTAT DE CIVIL

Les extraits d'actes d'état civil (naissance, mariage, décès) s'obtiennent auprès de la mairie qui a enregistré l'événement. Les demandes de duplicata de livret de famille doivent être faites par le titulaire à la mairie qui a enregistré le premier acte.

● **Naissances**

Reconnaissance avant ou après la naissance

La filiation d'enfant de parents mariés est automatique. En revanche, lorsque les parents ne sont pas mariés, la filiation paternelle suppose une démarche de reconnaissance du père, avant ou après la naissance. La filiation maternelle est automatique si le nom de la mère figure dans l'acte de naissance.

Déclaration de naissance

La déclaration de naissance est obligatoire. Elle doit être faite à la Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours qui suivent le jour de la naissance par le père (sauf si une reconnaissance a été effectuée au préalable) ou à défaut par le médecin, la sage-femme ou toute autre personne qui aura assisté à l'accouchement.

● **Vie commune**

Pacte Civil de Solidarité (PACS)

La déclaration conjointe d'enregistrement d'un PACS doit être faite par les futurs partenaires qui doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur demande. Ils doivent avoir les documents originaux, leur pièce d'identité en cours de validité et leur acte de naissance de moins de 3 mois.

Biens communaux & État civil

● **Mariage Civil**

Un mariage civil peut être célébré à Dieulouard si l'un des deux futurs époux est domicilié ou réside sur la commune depuis un mois au moins à la date de la publication des bans, ou si ses parents résident à Dieulouard.

● **Décès**

Tout décès doit obligatoirement être déclaré dans un délai de 24 heures, à la mairie de la commune où il est survenu.

Obsèques

Pour les familles souhaitant organiser un moment de partage autour d'un café après des obsèques ayant eu lieu à Dieulouard, la municipalité peut mettre à disposition la salle communale de l'ancienne cantine (sous réserve de disponibilité).

Concessions au cimetière

La commune délivre des concessions de terrain (classiques ou cinéraires) ou de columbarium pour une durée de 15 ou 30 ans. Le jardin du souvenir permet, après obtention de l'autorisation du Maire, la dispersion des cendres par des personnes habilitées.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Carte Nationale d'Identité (CNI) et passeports

La commune de Dieulouard est équipée d'une station biométrique pour réaliser les cartes d'identité ou les passeports. Il est impératif de prendre rendez-vous sur le site de la ville pour enregistrer sa demande. Afin de gagner du temps, il est recommandé de réaliser une pré-demande en ligne sur <https://ants.gouv.fr>.

Année	2021	2022	2023
CNI réalisées à Dieulouard	1481	1962	2296
Passeports réalisés à Dieulouard	718	1181	1631

Certification d'identité numérique

La Ville de Dieulouard fait partie des communes qui proposent la certification d'identité numérique : Un usager majeur disposant d'une carte d'identité au format carte bancaire peut à présent, créer son identité numérique avec France Identité. Il peut ensuite la faire certifier à la mairie afin d'accéder à des démarches sensibles qui nécessitaient jusqu'alors un déplacement à des fins de vérification d'identité (exemple : procuration dans le cadre des élections).

Recensement citoyen

Tout Français âgé de 16 ans doit se faire recenser à la mairie de son domicile, dans les trois mois qui suivent sa date d'anniversaire. Ce recensement est obligatoire.

Il permet d'obtenir une attestation de recensement et d'être convoqué à la journée défense et citoyenneté qui sont indispensables pour s'inscrire à un examen (BEP, Bac, permis de conduire) ou un concours administratif.

Le recensement permet également d'être inscrit **automatiquement** sur les listes électorales dès 18 ans.

LISTES ÉLECTORALES

Si vous venez d'emménager à DIEULOUARD : Pour s'inscrire sur la liste électorale, il convient de se rendre en mairie ou d'effectuer la démarche en ligne sur service-public.fr.

En cas de changement d'adresse sur la même commune, vous devez le signaler en mairie car de votre adresse dépend votre bureau de vote.



GOFFART MEDICAL

44 avenue du Général de Gaulle

54380 DIEULOUARD

☎ 03 83 23 58 42

www.pharmacie-goffart.com



PHARMACIE LELOUP

LELOUP MEDICAL

76 avenue du Général de Gaulle

54380 DIEULOUARD

☎ 03 83 23 58 29

www.pharmacieleloup.wellpharma.com

Facebook : Pharmacie Le Loup

NAISSANCES

Carnets roses ou bleus par ordre chronologique :



GARÇON Aurore - VIRIOT Romane
- CHARLES Anaëlle - LARBI PEREIRA
Medy - MARCHAL Eloïse - MICHELANT
Kamila - GONZALEZ Andrea - LEBLANC
Elyo - LEBEL Léon - MORVILLE GASCOIN
Erwan - REMETER Giulian - VEGEZZI
Mattia - PICHARD Aglaé - TUSONI
Andrea - MEIER MORVILLE Devon -
STRAZEWSKI Mathilde - FERNANDES Juliette - SIMONET Elyna
- BLANCHETTE Milana - BLANCHETTE Milann - RUNDSTADLER
Ambre - LOUIS Ambre - VERNI Lucie -
CARBILLET Anna - MAIRE Ambre - MANGEOT TOUTAIN Mathis
- POIROT GEOFFROY Arthur - FABRIS Livio - GRAMPEIX Nina
- LIÉBAUT HUIN Ambre - HUSSON Naël - PIERRAT CHEVALLIER
Agathe - OSMONT ZIMMERMANN Eliott - KUCZMARSKI
Romy - ARTHAUD Leya - KOUYATÉ Lila - BARTHELEMY
Hillary - LAMBERTEAUX Ambre - CANDIDO EUMONT Ilyano -
CEULEMANS Basile - MÉGRAT Alma - DRIANT Lucas - MARQUES
Luisa - MIRAQUI Yahya - SAUVAGEOT Émie - MANGIN Lisa
- VOIRAND Antonin - HINCELIN PERRIER James - ROMARY
Louka - MAHUT Björn - SEYBOLD Eléanor

MARIAGES

Carnets blancs par ordre chronologique :



GUERIN Mickaël & KRYK Ludivine
GEORGE Christophe & CLAUDE Célia
APENUVOR Yao & TOMCZAK Delphine
HODY Charles & THIEBAUT Maryse
JADOT Nicolas & BERLOT Delphine
LEOPOLDIE Ophélie & DOURY Julien
TURCK Claire & LE CUNFF Sébastien
PIERRAT Odian & MALECOT Emeline
PEREIRA RODRIGUES Chloé & CHRIST Damien
MEURIER Sébastien & JEAN Céline
SPEJLBORG Camilla & MOUSSU Matthieu
HAUZA Matthieu & BOLTZ Kimberley
PIERRON Michaël & MOREL Stéphanie
COSTE Jonathan & FORTEL Sandra
GERMAIN Jérôme & BLOSCHE Katia
KRIN Vivian & BALDAN Angélique
ROLOT Romain & MALIVOIR Marie

En 2023...

DÉCÈS

Ils nous ont quittés...

BLANRUE Albert - MORDENTI Roland - WEILLER Elisabeth -
UMMENHOVER Viviane - CARO Claudine - FERRY Germain
- HILAIRE Gisèle - FERNANDEZ Angelita - BATOT André -
THOUVENIN Bernard - VOZELLE Huguette - TORNOR Egidio
- POLETTI Pierrette - CAZET Jean-Pierre - SAXE André -
FONTAINE Gilbert - RICHY Alfred - SABOT Robert - COUNILH
Pierre - VÉCACH Arlette - IMPEDOVO Vito - KASSIS Kamel -
FERNANDEZ Laetitia - MENG Anneliese - ALFONSO ALVARES
Antonia - LAVRADOR Chantal - MAUCORPS Roger - PETIT
Marie-Chantal - THIÉBAUT Michel - JEANNE Marie-Josée
- HOUCKERT Simone - BOURGEOIS Colette - ZAFFAGNI
Robert - MESSAIN Jean



Président de la commission : Henri POIRSON - Vice-Présidente : Waina CZMIL-CROCCO.

Membres : Martine SIGAUD-LEBARBIER, Estelle GRABAS, Lilian HOFF, Stéphane MARTIN, Pierrette BROSE, Claudine MERTZ, Nicolas BARISIEN.

QUARTIER DE LA TANNERIE

Site Milandri : Des peintures américaines datant de la 2nde guerre mondiale ont été découvertes sur le site, quatre d'entre elles sont en cours de restauration avec l'aide du Musée Lorrain.

Si vous souhaitez participer au sauvetage des peintures murales des américains à Dieulouard, vous pouvez effectuer un don : par chèque à l'ordre de la FONDATION DU PATRIMOINE « FRESQUES DIEULOUARD », en le déposant à la mairie ou le faire en ligne sur le site de la fondation :

<https://www.fondation-patrimoine.org/faire-un-don/fresques-dun-soldat-americain-a-dieulouard>

66% du total des versements est déductible d'impôt dans la limite de 20% du revenu imposable du foyer.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la réhabilitation de cet ancien site industriel pollué, le bâtiment a été détruit au début de l'année 2022 en collaboration avec l'EPFGE (Etablissement Public Foncier du Grand Est). Une partie des pierres remarquables ont été récupérées sur demande de l'ABF (architecte des bâtiments de France) et utilisées pour la construction des murs en pierre sèche réalisés sur la commune.

Site Pétrocarbol : Une étude de dépollution du site a été lancée. Son coût, maîtrise d'œuvre incluse, s'élève à 200 000 € dont la moitié sera pris en charge par l'EPFGE (Etablissement Public Foncier du Grand Est). L'autre moitié sera financé par la commune subventionnée à 60% par l'État (FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire).

NOTRE DAME DES AIRS ET LES TERRASSES DU TRÊME

Les Terrasses du Trême : Dieulouard possède plusieurs murs en pierre sèche dont un long linéaire bordant le chemin du Trême menant à Notre Dame des Aires.

La Commune a souhaité déployer un ambitieux projet de valorisation et d'aménagement de ce secteur avec la restauration de Notre Dame des Aires, l'aménagement du point de vue sur la plaine de la Moselle, la stabilisation du chemin, le défrichage des parcelles et la plantation de vergers et de vignes (vitrine pédagogique régionale).

La restauration du mur en pierre sèche permet d'embellir et de sécuriser l'itinéraire reliant le cœur de ville à la chapelle. Ce chemin est emprunté par les habitants, les randonneurs et les pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle.

A proximité de la chapelle, des arbres ont été plantés, des bancs en bois et tables ont été installés pour pique-niquer et profiter de cet endroit paisible.

SAPIN DE NOËL & ILLUMINATIONS

La décoration du sapin de Noël est réalisée début décembre par les enfants inscrits au périscolaire du groupe Jules Verne. Une boîte aux lettres, pour les courriers adressés au Père-Noël, est installée à cette période devant le Pôle Jean Prouvé, à proximité des écoles.

Depuis 2022, les décorations de Noël créées par les chantiers jeunes sont disposées à différents endroits de la ville durant les fêtes de fin d'année. Des illuminations de Noël sont installées sur les axes principaux par les services techniques.



FLEURISSEMENT

Après plusieurs années de travail, la ville de Dieulouard a décroché sa première fleur au label « Villes & villages fleuris » lors de la cérémonie qui s'est déroulée en novembre 2021 à Lunéville.

Ce label a été obtenu grâce à l'investissement des services techniques de la commune et de la volonté des élus.

Nous devons poursuivre nos travaux pour obtenir la deuxième fleur. Nous y parviendrons avec votre concours et votre soutien.



CIMETIÈRE

Des conteneurs ont été mis en place pour la récupération des déchets verts aux 3 entrées. Nous vous demandons de bien vouloir respecter le tri afin de pouvoir valoriser les déchets.

Ces dernières années, la commune a procédé à plusieurs exhumations suite à la mise en œuvre d'une procédure de reprise de tombes (dont les concessions étaient échues) ou abandonnées.

La réhausse des columbariums a permis de disposer de nouveaux emplacements pour les urnes funéraires.

PROPRETÉ URBAINE

La ville de Dieulouard et la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson (CCBPAM) s'engagent au quotidien pour maintenir la propreté de la ville : **UNE VILLE PROPRE EST L'AFFAIRE DE TOUS**. L'entretien des espaces verts, le balayage de la voirie (CCBPAM), la lutte contre les dépôts sauvages et les déjections canines sont un enjeu majeur pour les collectivités. **Soyez acteur de votre bien-être !** Il est interdit de jeter sur la voie publique, les mégots et papiers.

Les déjections canines doivent être ramassées. En cas de non-respect de cette interdiction, le propriétaire du chien peut être verbalisé.

La ville de DIEULOUARD a décidé de lancer une nouvelle campagne de sensibilisation : PETIT OUBLI, GROSSE GALERE. L'objectif est de rappeler qu'en allant promener son chien, il faut penser à se munir de ses sacs à déjection.

Pour pallier à un oubli, la Ville de Dieulouard dispose de 5 distributeurs. Ils sont situés rue Saint-Laurent, rue Hamonvaux, avenue des Platanes, avenue du Général de Gaulle, rue W.A. Mozart.

La Mairie distribue des sachets de ramassage à titre incitatif mais c'est à chaque propriétaire de chien de se fournir en sacs. **Pensez-y !**

**POUR LES COMMISSIONS,
PENSEZ À**
VOUS MUNIR DE VOS SACS !

ENSEMBLE, RESPECTONS NOTRE VILLE



AIMER SA VILLE, C'EST LA RESPECTER !

Une page dédiée à la réglementation est consultable sur notre site internet : <https://dieulouard.fr/fr/rb/2163826/chiens-et-reglementation>

RAPPEL DES BONNES PRATIQUES

- En hiver, déneiger le trottoir devant chez soi (arrêté municipal)
- Entretien des haies afin qu'elles n'empiètent pas sur le domaine public (articles 670 0 673 du code civil et article L 114-2 du code civil)
- Interdiction de faire du feu de branchage ou autre (article 84 du RSD)
- Sortir les poubelles aux jours et heures autorisés (arrêté municipal)
- Balayer devant chez soi (article 99-1 du Règlement Sanitaire Départemental)
- Ne pas jeter de papiers sur la voie publique (article 99-2 du RSD)
- Ramasser les déjections de son chien sur la voie publique (arrêté municipal)
- Chaque propriétaire de chien doit faire en sorte que les aboiements de son animal ne perturbent pas la tranquillité du voisinage (article 1243 du Code civil - article R.1337-7 du Code de la santé publique)

SONT INTERDITS

- Les dépôts sauvages de déchets et ordures (arrêté municipal)
- Les travaux de bricolage ou de jardinage pouvant causer une gêne sonore pour le voisinage en dehors des horaires suivants : les jours ouvrables de 8 h à 20 h, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h (arrêté municipal)

* Les arrêtés municipaux sont consultables sur le site www.dieulouard.fr



- Entretien parcs et jardins
- Taille et soins des arbres
- Démontage et abattage

Branche & Paysage

Maxime Bombardier

54380 Autreville sur Moselle

☎ 06 58 29 65 96

brancheetpaysage@gmail.com

Vie Associative & Animations

La commune dénombre plus de 50 associations que vous pouvez retrouver en ligne sur notre site internet : **rubrique VIE ASSOCIATIVE – ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS** <https://www.dieulouard.fr/fr/as/1890501/annuaire-des-associations-587>

Pour rencontrer les associations déicustodiennes et choisir ses activités de rentrée, la commune organise chaque année fin août début-septembre le FORUM DES ASSOCIATIONS, à la salle des sports Charles Roth.

LES DÉLICIES DE SCARPONE

À l'occasion des journées du patrimoine en septembre, la ville a créé il y a plus de 10 ans, **LES DÉLICIES DE SCARPONE** alliant marché des saveurs & de l'artisanat, et découverte du patrimoine local.

Les bénévoles de l'association Les Amis du Vieux Pays participent en organisant des visites guidées du musée gallo-romain de Scarpone. Un des historiens de la ville propose au public, une visite gratuite de l'église SAINT SEBASTIEN et de la collégiale des Moines.



LE JOUR DE LA NUIT

Le Jour de la Nuit est une manifestation de sensibilisation à la beauté du ciel étoilé et à la pollution lumineuse. La ville de Dieulouard organise l'évènement chaque année au pôle Jean Prouvé, à la mi-octobre.

Cette manifestation débute par des conférences sur la sensibilisation à la pollution lumineuse et à la protection de la biodiversité nocturne.

Le programme de cette soirée est organisé en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Lorraine et le Syndicat Départemental d'Électricité 54.

L'association RVME organise et encadre une balade nocturne d'environ 6 km, puis à l'arrivée, le club ASTRO DE BLENOD propose d'observer les étoiles au télescope.



LA SAINT NICOLAS

Le défilé de la Saint Nicolas début décembre, réunit de nombreux enfants et leur famille autour du grand patron des écoliers. Chaque année, plusieurs centaines de personnes sont présentes. La municipalité remercie tous les bénévoles qui contribuent par leur aide au succès de cette manifestation.



MARS BLEU

Depuis 2008, le mois de mars a adopté le bleu pour sensibiliser au cancer colorectal (deuxième cause de décès par cancer en France).

La municipalité, en partenariat avec l'équipe de soins primaires (ESP) de Dieulouard, le CCAS, et les deux associations de randonnées a organisé le 16 mars dernier une marche avec trois parcours. Cette journée a pour but de sensibiliser au dépistage du cancer colorectal et de collecter des dons. Sur place des acteurs départementaux et régionaux de la santé étaient présents pour répondre aux questions des visiteurs. Un chèque de 960 euros a été remis à l'Institut de cancérologie de Lorraine.

Une prochaine édition est prévue le **dimanche 16 mars 2025**.



COURSE CYCLISTE

Nancy Couronne Cyclisme organise depuis 2014 le **GRAND PRIX DE DIEULOUARD**. Près de 200 coureurs, en provenance de dizaines de clubs du Grand Est et du Luxembourg, s'élancent tout au long de la journée en différentes catégories sur une boucle Dieulouard-Dieulouard en passant par la Petite Suisse Lorraine.

La 7^{ème} édition a eu lieu le 23 avril 2023.



LA FÊTE DE LA MUSIQUE

La communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson organise chaque année, la fête de la musique de Dieulouard, place de Verdun, dans le cadre de la **MOUSSON D'ÉTÉ**.

La première partie est traditionnellement animée par les élèves de l'école de Musique Charles Boquet, du Grand Valmon et du Conservatoire Communautaire Jean Wiener.



LA FÊTE NATIONALE

Un feu d'artifices est tiré à la tombée de la nuit, depuis le stade Marcel CRUSEM chaque année à l'occasion de la fête nationale.



LE JUMELAGE

La commune de Dieulouard est jumelée à la commune de HOFHEIM (Hesse) depuis le 1^{er} mai 1993.

En 2023, une délégation s'est rendue en Allemagne pour fêter les **30 ans du jumelage**. En 2025, la ville de Dieulouard accueillera nos confrères allemands.



LES COMMÉMORATIONS

Les cérémonies commémorent la mémoire des faits d'armes et le sacrifice des victimes civiles ou militaires des guerres.

- La victoire de 1945, le 8 mai.
- La journée du 18 juin, qui commémore l'appel du général de Gaulle en 1940.
- A Dieulouard, nous organisons le 16 octobre, une cérémonie commémorative en hommage aux victimes des guerres d'Indochine, d'Algérie, des combats du Maroc et de la Tunisie, et des théâtres d'opérations extérieures (OPEX), associée à un hommage aux forces supplétives.
- L'Armistice de 1918, le 11 novembre, en hommage à nos valeureux Poilus.



MÉDIATHÈQUE

La médiathèque communautaire de Dieulouard a ouvert ses portes en 2015.

Plus de 500 lecteurs y trouvent leur bonheur annuellement. Les écoles, associations, crèche ou centre aéré locaux en sont également des utilisateurs réguliers. De nombreuses animations sont régulièrement proposées.

Des équipements multimédias permettent de se connecter sur place. L'offre numérique du réseau des médiathèques communautaires est accessible après adhésion.

Horaires d'ouverture :

- Mardi : 14 h - 18 h
- Mercredi : 10 h - 12 h et 14 h - 18 h
- Vendredi : 14 h - 18 h
- Samedi : 10 h - 12 h et 13 h - 17 h

☎ 03 83 23 43 50

MUSÉE GALLO-ROMAIN DE SCARPONE

Le Musée des Amis du Vieux Pays, géré par la CCBPAM, est situé dans l'enceinte du château médiéval de Dieulouard. Il présente de nombreux objets et des vestiges gallo-romains du site de Scarpone.

Les membres des Amis du Vieux Pays vous accueillent tous les dimanches de mars à novembre de 14 h à 18 h. Il est également possible pour les groupes de minimum 10 personnes de venir en semaine sur rendez-vous, et d'avoir à disposition une salle pour pique-niquer.

Contact : Mme Agnès GUERARD - ☎ 06 64 87 58 17

PERMANENCES À LA MAIRIE

La collectivité accueille régulièrement divers organismes qui proposent aux administrés des conseils avisés dans de nombreux domaines. Vous pouvez ainsi échanger sur rendez-vous avec des professionnels.

- Permanences juridiques
- France victimes
- Mission locale
- Amélioration de l'habitat, ...

Les calendriers des permanences sont disponibles sur le site internet de la ville.

SANTÉ

L'ESP DIEULOUARD Santé est une équipe de soins qui regroupe plusieurs professionnels de santé : Médecins - Pharmaciens - Infirmières - Kinésithérapeutes - Gynécologue - Sage-femmes - Dentistes - Podologues - Psychologues - Diététiciennes - Ostéopathes - Orthophonistes - Orthoptistes - Educateurs spécialisés, etc. L'objectif est de réunir l'équipe autour d'un projet de santé commun et d'améliorer la prise en charge et le parcours de santé de la patientèle par une meilleure coordination de leur action.

La ville de DIEULOUARD dispose d'un pôle médical (rue du Stade). De nombreux professionnels de santé sont présents dans le cœur de ville.

- Trois terrains sont disponibles pour l'installation de nouvelles professions médicales (se renseigner en mairie).

DÉCHETS ET TRI SÉLECTIF

(compétence de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson)

Vous pouvez retirer vos sacs jaunes à l'accueil de la Mairie. Les bacs de collecte sont à demander au service déchets de la CCBPAM.

- Les sacs jaunes sont ramassés chaque semaine, les lundis matin, de très bonne heure. Il faut donc les sortir dès le dimanche soir à partir de 19 heures.
- Une carte d'accès à la déchetterie est délivrée gratuitement aux particuliers résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin Pont à Mousson. Pour l'obtenir, il convient de remplir le formulaire en ligne, disponible sur le site internet de la CCBPAM, en y joignant un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Il faut impérativement prendre rendez-vous pour se rendre à la déchetterie. Pour ce faire, il convient de se connecter sur le site www.bassin-pont-a-mousson.fr : rubrique services, déchets, réservations, et de choisir son jour et son horaire. Avant de se connecter, il faut se munir de son numéro de carte déchetterie et du numéro d'immatriculation de son véhicule.

Pour vous accompagner lors de vos démarches et vous guider dans les différentes étapes, le service Environnement de la CCBPAM se tient à votre disposition notamment pour vous guider dans les consignes de tri et récupérer vos bacs de collecte.

Contact : Service déchets de la Communauté de Communes du bassin de Pont-à-Mousson

☎ 03 83 87 87 00

Courriel : dechets@bassin-pont-a-mousson.fr
www.ccbpam.fr

QUESTIONS – RÉPONSES

Pourquoi vos sacs jaunes ne sont pas ramassés ?

La plupart du temps, il s'agit d'une erreur de tri. Vérifiez bien que tous les déchets que vous avez mis dans les sacs sont recyclables. Dans le doute, contactez le conseiller tri de la CCBPAM.

Pourquoi mon bac n'a-t-il pas été collecté ?

Les bacs déposés pour le ramassage doivent être couvercles fermés. Il est interdit de laisser un sac au-dessus ou au pied du bac. Les bacs poubelles sont jusqu'à présent, ramassés tous les vendredis matin. Ils doivent être sortis la veille au soir.

J'ai déposé mon bac poubelle ou sac jaune sur le trottoir et j'ai été verbalisé ?

Il est très important de respecter les jours et horaires de collecte. Il est toléré que les bacs ou sacs soient déposés sur le trottoir la veille du ramassage à partir de 19 h. Une fois collecté, votre bac ne doit plus encombrer le domaine public.

Chaque évènement vécu à Dieulouard n'est possible que par l'engagement des élus, mais aussi par l'implication des agents communaux et des bénévoles associatifs. Chacun œuvre à l'aboutissement des nombreux projets, à la continuité du service public et au maintien du lien social.

Les articles du Scarponais ont été écrits en collaboration avec les différents services de la ville. Je tiens à remercier les élus, les employés et le comité de relecture qui ont œuvré ensemble pour rédiger ce bulletin.

Je remercie également les personnes qui aident au maintien du service public en permettant de donner tout son sens au travail d'équipe ; sans oublier les enfants du CMEJ qui s'engagent pour le développement de notre ville.

Henri POIRSON,
Maire de Dieulouard



Spécialiste des pierres naturelles et granulats décoratifs

Une palette complète pour vos aménagements extérieurs

PIERRES NATURELLES - REVÊTEMENTS DE SOL -

CLÔTURES - SOUBASSEMENTS - BORDURES

Béton prêt à l'emploi en libre-service du lundi au samedi

locaroc.fr

LOCAROC- 200 rue Marie Marvingt - 54380 DIEULOUARD

06 73 66 66 30

guillaume.fery@locaroc.fr

Venez découvrir
nos dalles
céramiques,
en stock toute
l'année !



Toute l'équipe de notre liste « Vivre à Dieulouard » peut enfin vous remercier officiellement de nous avoir accordé leur confiance lors des élections municipales du 15 mars 2020.

***MERCI** pour le soutien que vous nous avez exprimé quant aux différents projets qui nous tenaient à cœur.*

Après 2 tentatives de réalisation de ce bulletin, nous sommes heureux de vous retrouver pour échanger avec vous, sur les projets de notre ville.

Mme Claudine MERTZ et M Michel DENIS ont intégré le Conseil Municipal. Depuis 4 ans, ils assistent régulièrement au Conseil Municipal et participent aux différentes commissions mais leur liberté d'action est assez limitée.

Plusieurs sujets ont retenu notre attention au cours de ces 4 années. Ils ont été évoqués par notre liste en Conseil Municipal.

- La **gestion de l'eau** est une question prioritaire et mondiale au vu de l'évolution du climat et du coût du traitement de l'eau. A Dieulouard, nous subissons des problèmes de turbidité. Une discussion a été lancée avec L'ARS et la Ville de Pont à Mousson : un projet de relier le réseau d'eau de Dieulouard à celui de Pont à Mousson, pendant les fortes précipitations est à l'étude. Ces travaux devraient être engagés avant le 01/01/2026, date de transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes.

Notre liste avait proposé qu'une procédure d'alerte aux habitants, soit mise en place, en cas de nouvelle suspicion de non qualité de l'eau. Nous ne désespérons pas de voir cette procédure voir le jour. Ce dispositif pourrait servir pour d'autres phénomènes (catastrophes, inondations...)

- **Divers biens sont préemptés** sans connaître l'objectif final de tous ces investissements. La population doit être informée du but, de l'objectif de telles acquisitions financières qui endetteront la commune.

- **Plusieurs associations de Dieulouard**, ont évoqué des délais de réponse excessifs à leur demande de réservation de salles, à leurs questions sur leur subvention ou sur le fonctionnement courant de leur structure. Il leur est très difficile de projeter l'organisation de leurs manifestations, de solliciter leurs bénévoles pour les diverses actions à entreprendre ou de répondre à leurs questions.

Il est primordial de préserver l'activité et la vie des associations sur la commune en les valorisant et en les respectant.

- **La Déchetterie** de Pont à Mousson étant fermée pour un minimum d'un an, on peut déplorer un manque d'ouvertures supplémentaires des créneaux horaires et des moyens de gestion des bennes.

- **Des Micro Coupures surviennent encore épisodiquement sur le Réseau Électrique**, interrompant notamment des programmes informatiques, faisant perdre des données ou fragilisant les appareils électriques.

Réponse : La mairie a informé ENEDIS mais chaque particulier doit contacter ENEDIS pour prévenir de ce problème afin que la société solutionne rapidement ce dernier.

- **Une quinzaine de containers bio-déchets** ont été installés dans divers points de la commune. Il est dommage que les règles de sécurité ne soient pas respectées

Exemple : pose d'un container à proximité de la crèche, sur le trottoir, empêchant les piétons de passer.

- **Travaux Entrée Nord de Dieulouard**. Des problèmes ont été mis en évidence lors des début des travaux : flux interminables de véhicules. Certains points pourraient être reconsidérés : embarquement des élèves en bus le matin, notamment.

Nous voulions remercier la liste majoritaire d'avoir mis en pratique certaines de nos propositions de campagne telle que le Conseil Municipal des Jeunes. Il est toutefois regrettable que le CMJ n'organise pas des activités pour les autres jeunes de la Commune.

Nous remarquons une amélioration « notable » de la communication sur les réseaux sociaux, mais ne faudrait-il pas proposer d'autres supports d'information pour les personnes non connectées ? Nous avons aussi constaté un début d'échanges constructifs entre les Conseillers Municipaux.

Sachez que nous sommes toujours à votre écoute pour vous rencontrer, pour échanger ou par internet www.vivreadieulouard.fr, ou via les réseaux sociaux @VivreADieulouard.

Claudine MERTZ et Michel DENIS feront remonter toutes les questions diverses d'ordre collectif que vous nous poserez et ce lors des différents Conseils Municipaux.

NOUS VIVONS UNE PÉRIODE DIFFICILE QUE NOUS DEVONS ASSUMER COLLECTIVEMENT DANS LA SOLIDARITÉ

RÉPONSE À LA TRIBUNE LIBRE

Merci à Claudine MERTZ et Michel DENIS d'assister régulièrement au conseil municipal et de soumettre leurs remarques permettant des débats constructifs.

GESTION DE L'EAU :

Après échanges avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) où nous avons présenté plusieurs solutions pour remédier aux problèmes de turbidité, celle-ci nous a conseillé de conserver notre source et de prévoir un branchement sur l'alimentation de PONT A MOUSSON en cas de nécessité. Un bureau d'études a été missionné pour réaliser une analyse technique, économiquement viable. Nous rappelons que l'application INTRAMUROS, facilement téléchargeable et largement utilisée par bon nombre d'administrés, permet d'être alerté immédiatement de tout incident intervenant sur la commune.

<https://www.intramuros.org/dieulouard>

DROIT DE PRÉEMPTION :

Rappel : Le droit de préemption est un droit dont bénéficie les mairies, afin de pouvoir se porter acquéreur en priorité de certains biens immobiliers ou terrains présents sur leur commune. Ce droit a été mis en place pour permettre de mener des opérations d'aménagement urbain d'intérêt général.

Par conséquent, la commune ne peut pas préempter sans avoir au préalable élaborer un projet (création de parkings, parcs publics, voirie, habitat, etc.). Tous les projets ont été étudiés et présentés en amont en commissions ou au conseil municipal.

Certaines actions ont été décidées pendant les mandats précédents et sont concrétisées quelque fois plus tardivement.

SERVICE AUX ASSOCIATIONS :

La commune de Dieulouard se félicite du nombre important d'associations (plus de 50) qu'elle tente de gérer au mieux afin de répondre aux demandes de chacune, en fonction des disponibilités des salles (événements institutionnels, sportifs, associatifs, d'entreprises mais également organisés par des particuliers : mariages, baptêmes, anniversaires, décès, etc.)

La mise à disposition se fait en tenant compte des impondérables. Le règlement d'utilisation des salles par les associations autorise **une gratuité par an, par association**. Les locaux sont fermés pendant les vacances scolaires.

Cette année a été difficile à gérer compte tenu des travaux en cours au centre socio-culturel.

DÉCHETTERIE :

Des travaux de réhabilitation sont en cours au sein de la déchetterie intercommunale. Le programme prévoit une refonte complète du site de Pont à Mousson et du flux des usagers ainsi que celui de l'enlèvement des bennes. Les travaux doivent durer un an. Pendant cette période, les usagers s'orientent vers Dieulouard ou Pont-à-Mousson où une plateforme de déchets verts a été mise en place chemin des Foins, à proximité du centre des sports.

Pour les autres déchets et pour faciliter le flux, la déchetterie de Dieulouard bénéficie d'horaires élargis avec une ouverture 7j/7 (de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30) sauf le dimanche après-midi. Il convient de réserver un jour et un créneau horaire par téléphone ou via le site internet de la CCBPAM.

CONTAINERS BIODÉCHETS :

Les containers biodéchets, gérés par la CCBPAM, ont rejoint leur emplacement (à côté des points de tri existants) suite aux remarques reçues en Mairie. Cette implantation des points d'apport volontaire est une expérimentation qui pourra être adaptée si besoin.

TRAVAUX ENTRÉE NORD :

Malheureusement, tous les travaux engendrent des désagréments, ils sont cependant nécessaires pour améliorer, sécuriser et dynamiser notre commune. La Mairie met tout en œuvre pour pallier les soucis rencontrés.

Des feux alternatifs ont été mis en place pour assurer la sécurité du personnel sur le chantier et réguler le trafic. La sécurité des personnes est la priorité, le feu tricolore est un élément clé de la sécurité routière. Il assure la signalisation et contribue à la protection des usagers.

En dehors des heures d'intervention des entreprises sur le chantier, les feux sont mis en orange clignotant, invitant les usagers à faire preuve de prudence.

La durée des travaux (entrée Nord) est estimée à 18 mois. Nous vous demandons de bien vouloir faire preuve de patience et de compréhension.

CMJ :

Le Conseil Municipal des Jeunes a pour mission d'initier la jeunesse à la vie politique réelle et de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des jeunes pour améliorer la vie communale. Il n'a donc pas pour vocation d'organiser des activités pour les autres jeunes de la commune.

Il a pour mission complémentaire de traduire les idées en projets au bénéfice de tous. Ces idées et projets sont présentés au maire ainsi qu'au conseil municipal afin qu'ils soient éventuellement inscrits au programme de la ville (récolte de miel, installation de nichoirs, collecte au profit des restos du cœur, participation à l'action « nettoignons la nature », etc.)

RÉSEAUX SOCIAUX :

Une page dédiée aux associations a été créée et mise en ligne par la commune. Gérée par le service communication, elle permet de faire la promotion des activités sportives, culturels et de loisirs ayant lieu dans notre ville. Cette page « Manifestations et Loisirs à Dieulouard » nommée DIEULOUARD ATTRACTIVE est consultable sur Facebook :

<https://www.facebook.com/dieulouard.attractive/>

Nous sommes à l'écoute de toutes remarques constructives et avons pour principal objectif de répondre aux besoins de la population, de proposer des services de qualité, de garantir la mixité et les liens sociaux, de répondre aux défis énergétiques et de préserver le patrimoine, tout en maintenant l'équilibre de notre budget. Faire de DIEULOUARD une ville attractive et dynamique est notre priorité.

Le Maire, Henri POIRSON



**Société de Travaux
Publics de Lorraine**

**Travaux Publics
Aménagements
Assainissement
Terrassements**

Ensemble, Construisons L'avenir !

**37 ans d'expérience au service
des collectivités et des particuliers**



336 rue marie Marvingt - ZAC de la Ferrière - 54380 DIEULOUARD
03 83 23 71 01 / @ : secretariat@stpl-btp.fr /www.stpl-btp.fr

Ent. **BIRI**
arnaud.biri@wanadoo.fr

  18 bis, avenue du Général De Gaulle
54380 DIEULOUARD
03.83.24.05.50

Entreprise BIRI

**Charpente - Couverture
Plomberie - Sanitaire
Chauffage**

Charpente - Couverture

Zinguerie, gouttières alu,
fenêtres de toit

Plomberie - Sanitaire

Salles de bain, traitement de
l'eau, carrelage

Chauffage

Gaz (installateur PG), pompes à
chaleur, poêles à bois et
à granulés

SARL BIRI - 18 bis avenue du Général de Gaulle - 54380 DIEULOUARD

03 83 24 05 50

arnaud.biri@wanadoo.fr

DIMANCHE

16

MARS

2025

JOURNÉE DE SENSIBILISATION
AU DÉPISTAGE
DU CANCER COLORECTAL

DE 9 H À 17 H



INSCRIPTION
5 EUROS PAR PERSONNE
*au profit de la recherche
contre le cancer colorectal*



TOUS UNIS POUR

Renseignements et inscriptions en Mairie

MARS BLEU

AU PROGRAMME :

- 9 H 00 CAFÉ D'ACCUEIL OFFERT
- 9 H 30 ÉCHAUFFEMENTS EN MUSIQUE
- 10 H 00 RANDONNÉE FAMILIALE DE 6 KM
- 12 H 00 ANIMATION ET RESTAURATION SUR PLACE
- 13 H 30 INTERVENTIONS SUR L'IMPORTANCE DU DÉPISTAGE ET REMISE DU DON

DE NOMBREUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ PRÉSENTS

MANIFESTATION ORGANISÉE
PAR LA VILLE DE DIEULOUARD
EN PARTENARIAT AVEC
LES ASSOCIATIONS
ET L'ESP DIEULOUARD SANTÉ

CENTRE SOCIO-CULTUREL - DIEULOUARD



La crypte rénovée de l'Église
Saint-Sébastien de Dieulouard